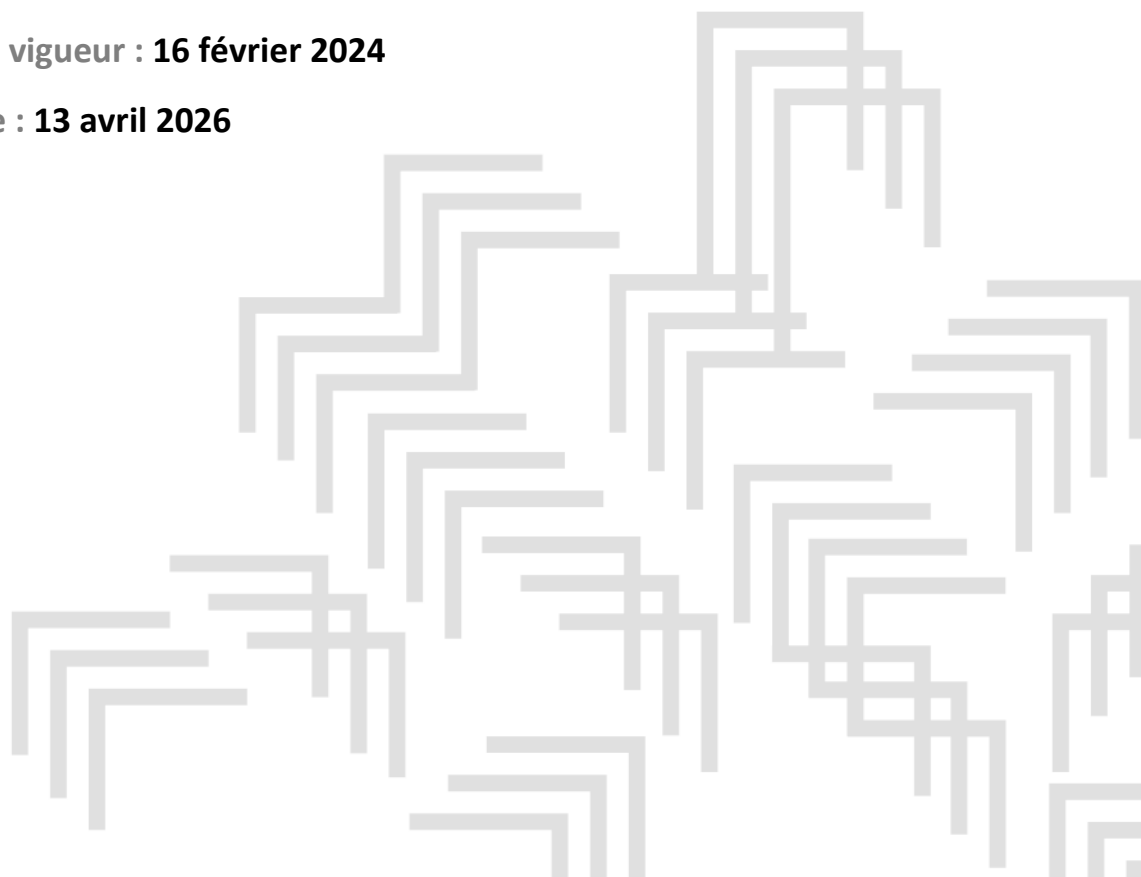


Politique de confidentialité concernant la collecte de renseignements personnels par des moyens technologiques

**Adoptée par le Conseil d'administration,
le 28 février 2025**

Entrée en vigueur : 16 février 2024

Révisée le : 13 avril 2026



Préambule

Le Bureau de coopération interuniversitaire (ci-après « BCI ») recueille, utilise et communique des informations confidentielles, dont des renseignements personnels, aux fins de sa mission.

Le BCI accorde une grande importance à la protection de la confidentialité et de la sensibilité des renseignements personnels qu'il détient. C'est pourquoi le BCI se dote d'une *Politique de confidentialité concernant les renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques* (la « Politique »).

1. Objet

Cette Politique du BCI a pour but d'expliquer comment s'effectuent la collecte, le traitement et la protection des renseignements personnels recueillis dans ses sites web (les « Sites »), ses autres services en ligne et plateformes (les « Plateformes »), et d'informer toute personne qui souhaiterait les utiliser des règles et pratiques en la matière.

En fournissant au BCI des renseignements personnels par l'entremise de moyens technologiques, la personne utilisatrice accepte que ceux-ci soient traités conformément à ce qui est indiqué dans la présente Politique, et autorise le BCI, ses tiers et fournisseurs de services, le cas échéant, à traiter ses renseignements personnels aux fins énoncées ci-dessous. Il est aussi possible de choisir de ne pas fournir les renseignements demandés en n'accédant pas aux Sites ou aux Plateformes proposées.

2. Cadre normatif

Le BCI est une personne morale à but non lucratif régie par les lois du Québec, et qui est notamment assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ c. P-39.1 (la « Loi ») et aux articles 35 à 40 du Code civil du Québec.

Le BCI est tenu d'adopter et d'assurer l'application d'une politique de confidentialité lorsqu'il collecte des renseignements personnels par des moyens technologiques. La présente Politique doit être lue de pair avec la *Politique sur la protection des renseignements personnels* du BCI.

3. Champ d'application

La présente Politique s'applique à tous les renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques par le BCI, soit par ses Sites ou par des Plateformes qu'il utilise.

Les sites actuels du BCI comprennent :

- [BCI \(bci-qc.ca\)](http://bci-qc.ca) et tous ses sous-domaines;
- [Accueil Plus \(accueilplus.ca\)](http://accueilplus.ca);
- [Conseil franco-québécois de coopération universitaire \(cfqcu.org\)](http://cfqcu.org);
- [Destination Universités Québec \(destinationuniversites.ca\)](http://destinationuniversites.ca);
- [Formation continue universitaire \(fcuniversitaire.ca\)](http://fcuniversitaire.ca).

Les Sites du BCI contiennent des liens vers des sites externes. Le BCI n'est pas responsable du contenu de ces sites ni de leurs pratiques en matière de vie privée.

4. Collecte des renseignements personnels

Le BCI ne recueille des renseignements personnels sur les Sites ou les Plateformes qu'avec le consentement de la personne concernée, laquelle a été préalablement informée des fins de la collecte.

En accédant aux Sites ou aux Plateformes détenus par le BCI et en transmettant des renseignements personnels, par toute fonction interactive disponible sur les Sites ou Plateformes ou par tout autre moyen technologique utilisé par le BCI, la personne consent à toutes les mesures prises par le BCI concernant des informations ainsi transmises. Il est possible de s'opposer à l'enregistrement de fichiers témoins en configurant son logiciel de navigation.

4.1 Identification des renseignements personnels recueillis

En vertu de la Loi, est un renseignement personnel tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, soit pris seul ou en combinaison avec d'autres renseignements disponibles, de l'identifier.

Les renseignements personnels recueillis par des moyens technologiques par le BCI comprennent les suivants :

- Des renseignements d'identification et des coordonnées personnelles, tels que les noms, prénoms, adresses postales, courriels et numéros de téléphone;
- Des renseignements relatifs au dossier scolaire, tels que les diplômes, les résultats scolaires, les relevés de notes, les institutions d'enseignement fréquentées, les matricules et le code permanent;
- Des documents d'immigration;
- Des renseignements démographiques, tels que l'âge, l'origine ethnoculturelle, la nationalité et le lieu de résidence;
- Des renseignements d'utilisation des Sites et des Plateformes recueillis par le biais de témoins, tels que l'adresse IP, l'historique de navigation et le système d'exploitation utilisé pour y accéder, la date et l'heure de connexion au site, les pages consultées, l'adresse du site référent et les actions posées sur le site web;
- Des renseignements relatifs à un exercice de recrutement de personnel, tels qu'un curriculum vitae, des renseignements de scolarité, les antécédents professionnels et des détails concernant les affiliations professionnelles;
- Des renseignements relatifs à l'emploi et disciplinaires;
- Des renseignements relatifs à une plainte ou un signalement;
- Des données d'identification, telle une copie d'un permis de conduire, d'un passeport ou d'une facture d'un service public et d'autres données de vérification des antécédents;
- Tout autre renseignement personnel fourni.

4.2 Moyens de collecte

Le BCI recueille les renseignements personnels, notamment par les moyens suivants :

- Dans le cadre d'une demande d'inscription à un service;
- Lors de l'utilisation des sites internet et des applications web du BCI, des applications de la suite Microsoft (courriel, Teams, Forms, etc.), par l'intermédiaire de fichiers électroniques (journaux, XML et PDF), des sites FTP, des API et de témoins de connexion (Google Analytics, Microsoft Clarity et Bing);
- Dans le cadre de visites des bureaux du BCI, de participation à certaines activités ou de participation à un événement organisé par le BCI;
- Dans le cadre de communications pour formuler un commentaire, une question ou une plainte ou lorsqu'un événement ou incident survient;
- Dans le cadre de communication par téléphone ou par courriel;
- Dans le cadre d'une soumission d'une candidature à un emploi offert par le BCI.

Il est possible que le BCI doive recueillir des renseignements personnels auprès d'autres organismes, par exemple auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, d'autres ministères québécois et canadiens, d'établissements universitaires et collégiaux ou d'autorités compétentes en matière d'immigration.

Les renseignements personnels sont recueillis seulement une fois que la personne concernée a été informée des fins de la collecte.

4.3 Fins pour lesquelles les renseignements personnels sont recueillis

Le BCI ne recueille que les renseignements nécessaires aux fins indiquées au moment de la collecte. Dans le cadre de ses activités, le BCI recueille notamment des renseignements personnels aux fins suivantes :

- L'identification d'une personne;
- L'emploi et la formation;
- Le suivi auprès de la personne concernée;
- La communication, la sollicitation et l'invitation à un événement;
- La gestion de la facturation et le traitement de paiements;
- La prestation de services et de formations;
- La transmission d'informations à des tiers;
- L'amélioration du service et l'accueil personnalisé sur les Sites et autres Plateformes;
- Le traitement de statistiques sur le trafic sur les Sites et autres Plateformes;
- Le respect de ses obligations légales.

5. Protection des renseignements personnels recueillis

Le BCI a mis en place des mesures de sécurité physiques, organisationnelles, contractuelles et technologiques appropriées et raisonnables afin de protéger les renseignements personnels contre la perte ou le vol, et contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés par la loi.

Le BCI a une *Politique sur la sécurité de l'information* et une *Directive sur l'utilisation des actifs informationnels* pour faire en sorte que seul le personnel qui doit avoir accès aux renseignements personnels dans le cadre de ses fonctions soit autorisé à y accéder.

5.1 Utilisation et communication des renseignements personnels

Le BCI n'utilise et ne communique des renseignements personnels qu'aux fins pour lesquelles ceux-ci ont été recueillis, sauf si le consentement de la personne concernée a été obtenu ou selon ce que la loi exige ou permet.

5.1.1 Utilisation au sein du BCI

Le BCI s'engage à limiter la communication et l'accès aux renseignements personnels aux membres du personnel pour qui il est nécessaire d'y accéder afin de s'acquitter de leurs tâches dans le cadre de leur fonction.

5.1.2 Communication à des tiers

Le BCI peut communiquer certains renseignements personnels détenus à une personne ou à un organisme uniquement s'il a obtenu préalablement le consentement valable de la personne concernée, notamment :

- À des établissements universitaires, ministères et organismes gouvernementaux;
- À des chercheuses et chercheurs pour des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques approuvées par un comité d'éthique de la recherche d'un établissement universitaire;
- À des fournisseurs, sous-traitants et partenaires, notamment des tiers fournisseurs de services de sites web, de développement d'applications, d'hébergement, d'entretien et d'autres services.

Les tiers ayant accès aux renseignements personnels confiés au BCI sont informés de la présente politique et des autres politiques et processus adoptés par le BCI pour assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels. Tous les tiers doivent s'engager par écrit à accepter de se conformer aux politiques, aux processus et aux lois applicables.

5.1.3 Communication conformément à une ordonnance d'un tribunal, à une loi ou à une procédure judiciaire

Le BCI peut divulguer certains renseignements personnels qu'il détient pour se conformer à l'ordonnance d'un tribunal, à une loi ou à une procédure judiciaire, y compris pour répondre à toute demande gouvernementale ou réglementaire, conformément aux lois applicables.

5.1.4 Communication hors Québec

Les renseignements personnels sont habituellement conservés au Québec ou dans une autre province canadienne, mais il arrive que le BCI fasse appel à des fournisseurs, des organismes ou à des partenaires situés à l'extérieur du pays.

Advenant le cas où le BCI doit partager des renseignements personnels avec ces fournisseurs, ces organismes ou ces partenaires, le BCI s'assurera que la protection et la confidentialité de ces renseignements répondent à ses propres exigences et il sera demandé à ces fournisseurs, organismes ou partenaires de s'engager par contrat à s'y conformer et à les respecter.

5.2 Droits d'accès et de rectification

Dans certaines circonstances et conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, toute personne dispose des droits suivants :

5.2.1 Droit d'accès

La personne concernée a le droit d'avoir accès à ses renseignements personnels détenus par le BCI.

Le BCI peut refuser à une personne l'accès à ses renseignements conformément aux lois pertinentes, auquel cas il motivera son refus.

5.2.2 Droit de rectification

Le BCI fournit des efforts raisonnables pour que les renseignements personnels recueillis et détenus soient aussi à jour, exacts et complets que l'exigent les fins auxquelles ceux-ci sont utilisés.

La personne concernée a le droit de demander de faire rectifier tout renseignement personnel incomplet ou inexact détenu par le BCI. Une demande de rectification ne peut être considérée que si elle est faite par écrit conformément à la procédure de demande d'accès aux renseignements personnels prévue ci-haut.

5.3 Conservation et destruction

Le BCI conserve les renseignements personnels pour une durée n'excédant pas celle nécessaire pour répondre aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou selon ce que la loi exige. À l'échéance de la période de conservation, le BCI s'assurera de procéder, conformément aux obligations législatives et réglementaires en vigueur, à la destruction sécuritaire des renseignements personnels détenus ou, selon les politiques internes prévues à cet effet, à leur anonymisation.

6. Révision

La personne responsable de la protection des renseignements personnels du BCI est responsable de l'application et de la révision de la présente Politique. La présente politique est révisée minimalement une fois aux cinq (5) ans.

Seul le Conseil d'administration du BCI peut la modifier.

7. Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur le 16 février 2024.

8. Contact et responsable

Pour toute question, préoccupation ou plainte concernant des renseignements personnels ou la politique de confidentialité du BCI, ou pour l'exercice des droits de personnes concernées, il faut communiquer avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels par courriel à info_rp@bci-qc.ca.

Si une personne n'est pas satisfaite de la réponse du BCI à une plainte, du contenu et de l'application de la Politique ou des pratiques du BCI en matière de traitement des renseignements personnels, elle peut déposer une plainte auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec sur le site web du Commissaire au www.cai.gouv.qc.ca.

